

Coût du travail ou coût du capital ?

Cette présentation ainsi que les chiffres concerne le secteur des entreprises non financières pour l'année 2011.

Quand on parle de coût du capital, il convient de discerner 3 éléments : le coût économique, le coût financier et le surcoût financier du capital.

Le coût économique concerne le capital productif, c'est-à-dire l'ensemble des outputs créés (machines, équipements, infrastructures, etc.) mais aussi le renouvellement de ces biens (obsolescence, usure) ce qui en l'occurrence n'accroît pas directement la valeur de ce capital.

Le coût productif de ce capital est, pour l'essentiel, les traitements et salaires bruts ainsi que le coût de l'énergie nécessaire pour produire, ce dernier coût n'étant pas pris en compte dans l'étude. C'est là-dessus que l'entreprise prend sa marge.

D'autre part, l'entreprise a besoin de financement de son capital, on parle donc de CCF (Consommation de Capital Fixe) et de FBCF (Formation Brute de Capital Fixe).

Le CCF vise à renouveler le capital existant de machines ou autres tandis que le FBCF vise le capital permettant l'acquisition de nouveaux biens de production. Le CCF est alimenté par les fonds propres de l'entreprise et / ou les prêts bancaires. Le FBCF est alimenté par l'argent des actionnaires.

L'entreprise verse donc des dividendes et des intérêts mais reçoit également des dividendes et des intérêts (en provenance par exemple d'autres participations prises à l'extérieur ou d'optimisation de trésorerie).

On peut donc former cette équation :

Surcoût du capital (ou rente financière pure) = (intérêts et dividendes versés + intérêts et dividendes reçus) – (le risque entrepreneurial + le coût financier d'administration). Ce dernier élément représentant les coûts d'intermédiation bancaire. Le risque entrepreneurial est la part intangible de l'équation. C'est le niveau d'assurance que souhaite se garantir l'investisseur. On notera que le risque s'éteint (donc devient une rente) lorsque les actions sont revendues avec un profit.

Récapitulons les éléments clés :

- Le coût économique du capital
- Son coût financier
- Le surcoût financier du capital
- Les coûts d'administration
- Les intérêts et dividendes versés et reçus
- Le CCF et le FBCF
- Le risque entrepreneurial

En 2011, le secteur étudié (entreprises non financières, à peu près 50% du PIB) a créé une valeur ajoutée de 1000 milliards d'€. Les salaires et traitements bruts représentaient 514 milliards d'€. Le FBCF : 202 milliards et le CCF : 160 milliards. En comptabilité nationale, le CCF est inclus dans le FBCF et représente donc 80% de ce dernier. Il a été calculé que le risque entrepreneurial + les coûts administratifs pesaient 94 milliards. Soit donc 46% du FBCF ou 59% du CCF. Voici le surcoût net du capital.

Entre la fin des 30 glorieuses (tout début des années 80) et notre époque (2011 ici), le surcoût du capital a crû en moyenne d'un facteur 3 à 7 selon les secteurs. Le salaire net annuel moyen a été multiplié par 2 à 3, encore faudrait-il analyser l'évolution du salaire médian, les salaires en fonction des déciles, etc. Mais ça donne un bon ordre de grandeur. Rappelons également que le taux de croissance annuel du pouvoir d'achat du salaire net annuel moyen est passé de 5% en 1960 pour se retrouver à 0,5% en 2004. (Données INSEE).

Au-delà de ce fait, signalons un autre effet pervers : la ponction grandissante de l'actionariat fait que la norme financière imposée à toutes les entreprises (et maintenant également aux services publics) qui est sur un taux autour de 15% (taux attendu de retour sur fonds propres) décapite tout projet qui ne répondrait pas à cette norme, spécifiquement les projets coûteux mais indispensables à base de transition énergétique par exemple ou autre projet de nature à améliorer le capital commun à long terme.

Voilà donc tous les éléments à rappeler quand on vous parle de « coût » du travail ou des « charges patronales ».

<https://www.youtube.com/watch?v=3UGiJnOfhwg>

Pascal Bouyssou, Avril 2017